

Avis de presse 2 avril 2021

INFORMATION REGLEMENTEE (AR 14 NOVEMBRE 2007)

LE CERTIFICAT FONCIER SA

**Avenue des Arts, 58
1000 – BRUXELLES
RPM n° 0403.207.224**

**CERTIFICATS DE PLACEMENT
IMMOBILIER**

**« WOLUWE SHOPPING CENTER »
EN LIQUIDATION
ISIN BE 0003571792**

**CERTIFICATS DE PLACEMENT
IMMOBILIER**

**« WOLUWE EXTENSION »
EN LIQUIDATION
ISIN BE 0003600112**

Le présent avis se réfère à l'avis précédent du 28 août 2020 dans le cadre de la liquidation des sociétés internes « Woluwe Shopping Center » et « Woluwe Extension ».

Les sociétés internes sont entrées en liquidation à la suite de la cession des droits réels dans le centre commercial par les actes authentiques du 1^{er} mars 2018. Il est fait référence aux rapports de liquidation sur les exercices 2018 et 2019 qui décrivent la procédure de valorisation des droits réels de la société interne, la cession effective de ces droits et les distributions des précédents acomptes de liquidation effectuées le 14 mars 2018, le 30 avril 2019 et le 24 juin 2020.

Par la présente, les titulaires de certificats sont informés que le rapport de la Gérante et les comptes de chacune des sociétés internes au 31 décembre 2020 sont disponibles sur demande auprès de ING Belgique (tél. 02/547.68.02 – fax 02/547.20.89, e-mail : thierry.lavallee@ing.be). Les documents sont également repris sur le site internet : <https://www.agrealestate.eu/certificats-immobiliers/>.

Ce rapport comprend une estimation des distributions futures dans le cadre de la poursuite de la liquidation.

Le montant total de ces distributions devrait, toujours sous réserve d'imprévus, représenter par :

- **Certificat de placement immobilier « Woluwe Shopping Center »** : coupons 74 et suivants, une valeur brute de l'ordre de € 7 et une valeur nette de l'ordre de € 5 après déduction d'un précompte mobilier de 30%.
- **Certificat de placement immobilier « Woluwe Extension »** : coupons 34 et suivants, une valeur brute de l'ordre de € 7,5 et une valeur nette de l'ordre de € 5,2 après déduction d'un précompte mobilier de 30%.

Ces montants ne constituent que des estimations sur base des informations disponibles actuellement. Les résultats définitifs par certificat pourraient s'écarter de ces estimations en fonction des aléas pouvant se produire pendant la période de liquidation.

Pour plus d'information sur ce point, les titulaires de certificats sont invités à prendre connaissance des rapports des Gérantes sur l'exercice 2020, ainsi que les rapports aux titulaires de certificats, comprenant les comptes de l'exercice 2020.

Ces rapports seront rendus publics à partir du 2 avril 2021 sur le site web :
<https://www.agrealestate.eu/certificats-immobiliers/>

L'Assemblée annuelle d'information des titulaires de certificats se tiendra le 5 mai 2021 à 10h30 pour le Certificat Immobilier « Woluwe Extension » et à 14h00 pour le Certificat Immobilier « Woluwe Shopping Center ». Ces assemblées d'information se tiendront exceptionnellement par conférence téléphonique ouvert à tout titulaire de certificats. Les titulaires intéressés peuvent contacter Madame Sofie De Smedt (tel. 02/226.23.32 – mail : sofie.desmedt@agrealestate.eu) afin de recevoir les coordonnées pour accéder aux conférences téléphoniques précitées.

Un nouveau communiqué sera publié dès que l'évolution de la situation le justifiera.